

FIDH

Fédération Internationale des ligues des droits de l'Homme

- Fédération internationale regroupant des organisations ayant pour vocation la défense des droits de l'Homme.
- Avec un réseau de 164 organisations, la FIDH est présente dans une centaine de pays.
- Chiffres clés : créée en 1922, une quarantaine de collaborateurs au secrétariat international.

CARREFOUR

- Leader de la grande distribution sur le marché français et européen et n°2 mondial
- 10 000 magasins répartis dans 32 pays
- Créé en 1959. 475 000 collaborateurs monde, dont 140 000 en France

LE PARTENARIAT FIDH - CARREFOUR

Enjeu d'intérêt général : Le respect des droits fondamentaux au travail

Le nombre d'enfants travaillant dans le monde est estimé à 250 millions¹. Selon une étude pour l'ONU, 60% de cas d'entreprises étudiés porteraient atteinte aux droits de l'homme par leurs actes ou leurs omissions².

(Source : ¹Unicef ²ONU, Rapport 2008 sur les Droits de l'Homme et les responsabilités de l'entreprise, John Ruggie)

Depuis
1997

Le partenariat vise à garantir le respect des droits fondamentaux au travail dans la chaîne d'approvisionnement du groupe Carrefour.

La FIDH accompagne l'entreprise dans l'évolution de ses pratiques sur le respect des droits de l'Homme dans sa chaîne d'approvisionnement. Ce partenariat s'effectue dans le cadre de l'association INFANS qui a été spécifiquement créée pour cela par les deux partenaires.



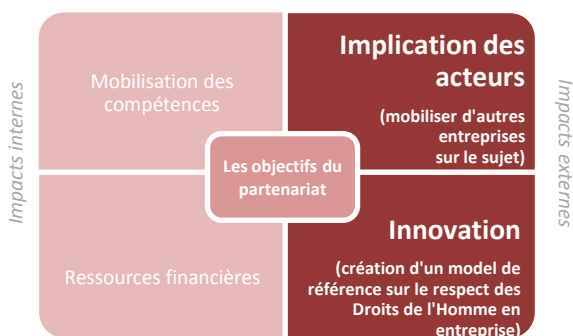
Périmètre géographique

OBJECTIFS DU PARTENARIAT

FIDH

Faire progresser les entreprises dans leurs pratiques en matière de respect des droits de l'Homme

Enjeux de mobilisation

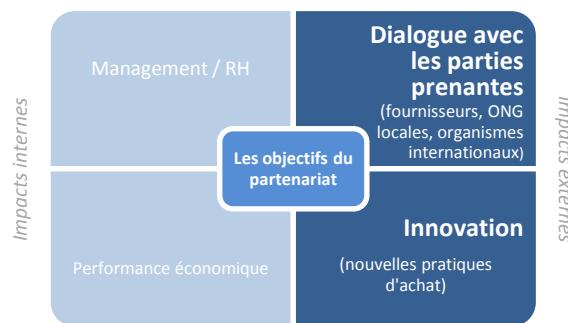


Enjeux de performance

CARREFOUR

Instaurer de nouvelles pratiques garantissant le respect des droits de l'Homme dans sa chaîne d'approvisionnement

Enjeux de mobilisation



Enjeux de performance

CATEGORIE DU PARTENARIAT

MECENAT

Soutiens variés de l'entreprise au projet associatif ou à un projet

INNOVATION SOCIETALE

Création de solutions innovantes pour répondre à des fragilités

COOPERATION ECONOMIQUE

Contribution de chacun à l'élaboration d'une offre commune

PRATIQUES RESPONSABLES

Contribution de l'association à l'évolution des pratiques de l'entreprise

Audit des pratiques

L'ONG permet à l'entreprise de faire évoluer ses pratiques sur le respect des droits de l'Homme au travail.

- 1997 : la direction du Groupe Carrefour sollicite la FIDH pour l'aider à veiller au respect des droits des enfants sur ses sites de production. L'association accepte, à condition d'élargir le champ du partenariat à l'ensemble des droits fondamentaux au travail.
- 2000 : Carrefour et la FIDH créent l'association INFANS pour offrir un cadre à la mise en œuvre de leur coopération. Le partenariat débute dans la chaîne d'approvisionnement des produits textiles.

ACTIONS ENGAGEES

- **Remontées d'informations** sur les conditions de travail constatées pendant les visites
- **Accompagnement juridique** sur les outils utilisés par le groupe et sur son positionnement par rapport aux normes internationales
- **Investigations terrain**
- **Mise en relation** avec les acteurs des droits de l'Homme, des ONG et syndicats locaux, notamment pour assurer des formations
- **Formations conjointes des acheteurs de Carrefour et des fournisseurs**



MOYENS MIS EN ŒUVRE

MOYENS	FIDH	CARREFOUR
HUMAINS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 personne dédiée pour piloter le projet ✓ Un réseau de bénévoles ✓ Des experts pour réaliser les missions de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 référent dédié au siège ✓ Des experts (audits) ✓ Des relais dans les chaînes d'approvisionnement pour effectuer le suivi
TECHNIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Expertise en matière des droits de l'homme ✓ Expertise des normes et réglementations internationales 	
FINANCIERS		<ul style="list-style-type: none"> ✓ 60K€ par an pour le fonctionnement de l'association INFANS y compris la rémunération de certaines prestations (ex: formations au Bangladesh) ✓ Valorisation des missions menées par la FIDH
AUTRES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accès aux réseaux de la FIDH: ONG locales, instances internationales, syndicats 	

✓ **Convention de partenariat**

- La convention comprend les modalités de fonctionnement de l'association INFANS, et les droits et devoirs de chacun des partenaires.
- La 1ère convention a été signée en 2000, après deux ans d'échanges. Elle est reconduite tacitement tous les ans.
- La convention a été amendée en 2003 pour intégrer les nouvelles orientations du partenariat (fin des audits systématiques par la FIDH, démarche en faveur d'une norme sur la responsabilité de l'entreprise en matière de droits de l'Homme, implication de syndicats et d'ONGs locales).

✓ **Suivi et pilotage**

- Un référent du partenariat au sein de chaque structure
- Une implication du Directeur Général de la FIDH dans le pilotage opérationnel
- Une réunion trimestrielle d'une ½ journée entre les deux partenaires

✓ **Communication**

	FIDH	CARREFOUR
<input checked="" type="checkbox"/> Cibles internes	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations de la fédération 	<ul style="list-style-type: none"> • Salariés du groupe (intranet, interventions conjointes)
<input checked="" type="checkbox"/> Cibles externes	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations internationales (OIT, ONU...) • Communiqués sur le site Internet, rapport d'enquête sur les droits au travail dans la chaîne d'approvisionnement au Bangladesh, rapport d'enquête sur les conditions de travail dans les plantations de fraise en Espagne 	<ul style="list-style-type: none"> • Fournisseurs • Clients (rapport développement durable)

✓ **Evaluation**

- Evaluation dans le cadre du CILE Carrefour, en particulier par l'UNI Global Union.
- Evaluation dans le cadre de « l'Equivalence Process » du GSCP (Global Social Compliance Program).

CARACTERISTIQUES DU PARTENARIAT

- Un cadrage rigoureux avant la signature de la convention : 2 ans de négociation
- Un moyen d'action ad hoc : l'association INFANS, co-crée par les deux partenaires
- Une liberté critique de l'association vis-à-vis de l'entreprise garantie par une procédure : la FIDH peut saisir formellement Carrefour pour l'inviter à apporter une réponse sur certaines problématiques. L'entreprise est alors tenue de répondre par écrit dans un délai de 3 mois.
- Un accès privilégié aux informations et à des interlocuteurs clés de l'entreprise pour aider l'association à en comprendre le fonctionnement. Cet élément est essentiel pour que l'association accompagne au mieux l'entreprise dans l'évolution de ses pratiques.
- Une implication des métiers de l'entreprise : au-delà des responsables développement durable, l'association est en contact direct avec les acheteurs de Carrefour et les équipes opérationnelles.
- Une stratégie de communication volontairement restreinte: Carrefour n'est pas autorisé à communiquer sur ce partenariat à des fins commerciales.
- Une émulation au niveau internationale : la mutualisation des efforts avec d'autres entreprises multinationales

RESULTATS DU PARTENARIAT

- 15% des fournisseurs concernés par l'action du partenariat.
- Effet de levier sur la législation internationale pour mettre en place une réglementation sur la responsabilité des entreprises en matière de droits de l'Homme.
- Effet de levier sur l'évolution des pratiques d'autres entreprises.
- Création par Carrefour de la plateforme Global Social Compliance Program (GSCP) destinée à mutualiser les bonnes pratiques des chaînes d'approvisionnement des entreprises en matière de Droits de l'Homme.

RESULTATS POUR LES PARTENAIRES

Rappel objectifs



FIDH

☑ Innovation:

- Création de l'association INFANS avec Carrefour

☑ Ressources Financières :

- Financement du fonctionnement d'INFANS (60K€/an)

☑ Mobilisation de compétences :

- Renforcement des connaissances de l'association sur le fonctionnement d'une entreprise

☑ Implication des acteurs :

- Un nombre croissant d'entreprises impliquées sur la problématique des droits de l'Homme
- Dialogue avec les instances internationales sur la mise en place d'une réglementation sur le sujet pour les entreprises
- Renforcement de la capacité d'action des acteurs locaux du réseau de la FIDH
- Membre consultatif du GSCP

Rappel objectifs



CARREFOUR

☑ Innovation :

- Création de l'association INFANS avec la FIDH
- Mise en place de nouveaux process pour garantir le respect des droits de l'Homme au sein de la chaîne d'approvisionnement

☐ Performance économique

☑ Management / RH :

- Sécurisation des pratiques RH sur la chaîne d'approvisionnement
- Formation des acheteurs

☑ Dialogue avec les parties prenantes :

- Positionnement pionnier sur les pratiques responsables reconnu par ses pairs
- Echanges facilités avec les organisations locales
- Amélioration des conditions de travail avec les fournisseurs
- Partenariats durables avec les fournisseurs

En 2010, le partenariat, jusqu'alors centré sur la chaîne d'approvisionnement des produits textiles, s'étend à celle des produits alimentaires.

IMPACTS SUR L'INTERET GENERAL

Meilleure prise en compte des droits de l'Homme dans les politiques d'achat des entreprises au niveau international

POUR ALLER PLUS LOIN

www.fidh.org

www.carrefour.com

Guide Pratique des partenariats stratégiques ONG - entreprises, ORSE, éditions 2012 - www.orse.org